

PROJET EOLIEN A COURGIVAUX ET NEUVY : ATELIER DE CO-CONSTRUCTION N°2

- COMPTE-RENDU -

Le mercredi 11 septembre 2019



SOMMAIRE

1	Introduction.....	2
2	Les participants à la réunion.....	3
3	Le compte-rendu de l’atelier du 11 septembre 2019	4
3.1	Présentation du projet et de la démarche de concertation	4
3.1.1	Le développement du projet.....	4
3.1.2	L’évolution du projet.....	5
3.1.3	La démarche de concertation.....	6
3.1.4	La synthèse des échanges	7
3.2	Travail autour des retombées économiques pour les communes de Courgivaux et Neuvy	9
3.2.1	Les retombées fiscales pour les communes de Courgivaux et Neuvy	9
3.2.2	Les mesures ERC	10
3.2.3	Le travail des participants autour des mesures d’accompagnement.....	11
3.2.4	La synthèse des échanges	12
4	Travail autour de la trame d’implantation des éoliennes	13
4.1.1	Les propositions des participants autour de la trame d’implantation des éoliennes	13
4.1.2	La synthèse des échanges	16
5	Les prochains rendez-vous de la concertation	18
6	Les annexes photos.....	19
6.1	Les participants à l’atelier de co-construction	19
6.2	Les échanges autour du projet et de la démarche de concertation	20
6.3	Les échanges autour des propositions de mesures à Courgivaux.....	21
6.4	Les échanges autour des propositions de mesures à Neuvy	22
6.5	Les échanges autour de la trame d’implantation des éoliennes	23
6.6	La carte de la zone d’étude du projet à Courgivaux et Neuvy	24
6.7	La carte de la zone d’étude du projet à Courgivaux et Neuvy avec les contraintes à respecter dans le cas de l’implantation d’éoliennes de 150m.....	25
6.8	La carte de la zone d’étude du projet à Courgivaux et Neuvy avec les contraintes à respecter dans le cas de l’implantation d’éoliennes de 180m.....	26
6.9	La carte de la zone d’étude du projet à Courgivaux et Neuvy avec les distances aux boisements à respecter	27

1 INTRODUCTION

Depuis décembre 2018, la société Siemens Gamesa étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur la commune de Courgivaux. Depuis mai 2019, Siemens Gamesa a engagé une démarche de concertation autour du projet afin d'y associer autant que possible les habitants de la commune de Courgivaux, dans un premier temps, et les habitants de la commune de Neuvy, depuis septembre 2019. En effet, au cours de l'été 2019, le projet éolien de Courgivaux a évolué pour s'ouvrir à la commune de Neuvy. Siemens Gamesa souhaite donc désormais associer et mettre en lien les habitants des deux territoires de Courgivaux et Neuvy autour de ce projet éolien.

Entre mars et mai 2019, une étude des perceptions a eu lieu dans la commune de Courgivaux. L'objectif était, d'une part, de mieux connaître la vision des habitants sur l'éolien en général et sur le projet de Courgivaux, et d'autre part, de recueillir leurs attentes et besoins en information. Les résultats de cette étude ont permis de définir une démarche de concertation adaptée aux différentes attentes des habitants de Courgivaux.

Ainsi, pour y répondre, Siemens Gamesa a organisé **un deuxième atelier de co-construction autour de la trame d'implantation des éoliennes le mercredi 11 septembre 2019** de 18h30 à 20h30, à la salle des mariages de Courgivaux. Cet atelier était également l'occasion d'échanger avec les habitants de la commune de Neuvy afin de leur présenter le projet ainsi que la démarche de concertation mise en œuvre, et de permettre à chacun d'adresser ses propositions, questions et remarques à l'égard du projet éolien.

Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- Communiquer plus largement autour du projet ;
- Poursuivre le travail de co-construction autour des mesures compensatoires et d'accompagnement pouvant soutenir un projet éolien ;
- Initier une réflexion autour de la trame d'implantation des éoliennes ;
- Échanger et répondre à toutes les questions des participants.

Pour répondre à ces objectifs, l'atelier a été organisé en 3 séquences :

- Une phase de présentation du développement et de l'évolution du projet ainsi que de la démarche de concertation ;
- Une phase de travail, par commune, autour des propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement qui pourraient être mises en place à Courgivaux et Neuvy dans le cadre du projet ;
- Une phase de travail collective et interactive autour de la trame d'implantation des éoliennes.

Vous trouverez ci-après **le compte-rendu de l'atelier de co-construction** et les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une partie des remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Siemens Gamesa.

2 LES PARTICIPANTS A LA REUNION

L'atelier de co-construction a réuni **16 participants**.

Dont 15 inscrits :

- Dominique BONNIVARD – Maire de Courgivaux
- Guy DEGOIS – Maire de Neuvy
- Alain GILLAIN – 1^{er} adjoint au Maire de Courgivaux
- Christine ROULLAND – 2^{ème} adjointe au Maire de Courgivaux
- Emmanuel NAROZNY – Conseiller municipal de Courgivaux
- Dominique BULAND – Conseiller municipal de Courgivaux
- Anne-Marie GARAUDEL – Riveraine de Courgivaux
- René PAUWELS – Riverain de Courgivaux
- Michel CHEUTIN – Riverain de Courgivaux
- Sylvie LEFRANC – Riveraine de Courgivaux
- Gilbert ATLAN – Riverain de Courgivaux
- Xavier DECLERCQ – Riverain de Courgivaux
- Pascal COCHET – Riverain de Courgivaux
- Stéphane DUBOIS – Riverain de Neuvy
- Jean-Philippe HOMBERT – Riverain de Pargny-sur-Saulx

L'équipe Mazars Concertation :

- Emilie PERRIN – Cheffe de projets
- Emilie LENARDUZZI – Consultante

L'équipe Siemens Gamesa :

- Jérémy GAUTHIER – Chef de projets
- Charles HERRERA – Chef de projets

3 LE COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 11 SEPTEMBRE 2019

3.1 Présentation du projet et de la démarche de concertation

En début d'atelier de co-construction, Jérémy GAUTHIER, chef de projets Siemens Gamesa, a présenté le projet éolien de Courgivaux et Neuvy, son développement et ses évolutions, ainsi que la démarche de concertation menée autour du projet.

3.1.1 Le développement du projet

A l'automne 2018, Siemens Gamesa a identifié une zone favorable à l'implantation d'éoliennes au Sud-Est et au Nord du bourg de Courgivaux. Après un premier contact favorable avec les élus, Siemens Gamesa a lancé différentes études de faisabilité et a pris contact avec les propriétaires concernés. Depuis l'été 2019, la commune de Neuvy, où Siemens Gamesa étudiait l'opportunité d'étendre la zone d'étude, a souhaité se joindre au développement du projet. En ce sens, la société a donc entrepris de nouvelles rencontres avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet à Neuvy.

Les études de faisabilité du projet réalisées sur les communes de Courgivaux et Neuvy ont pour objectif de proposer un parc éolien en adéquation avec les différentes contraintes et spécificités du territoire. Ces études portent sur le vent, l'acoustique, l'environnement et le paysage, et elles se poursuivront au moins jusqu'en février 2020.

Le calendrier d'un projet éolien se divise en 7 phases :

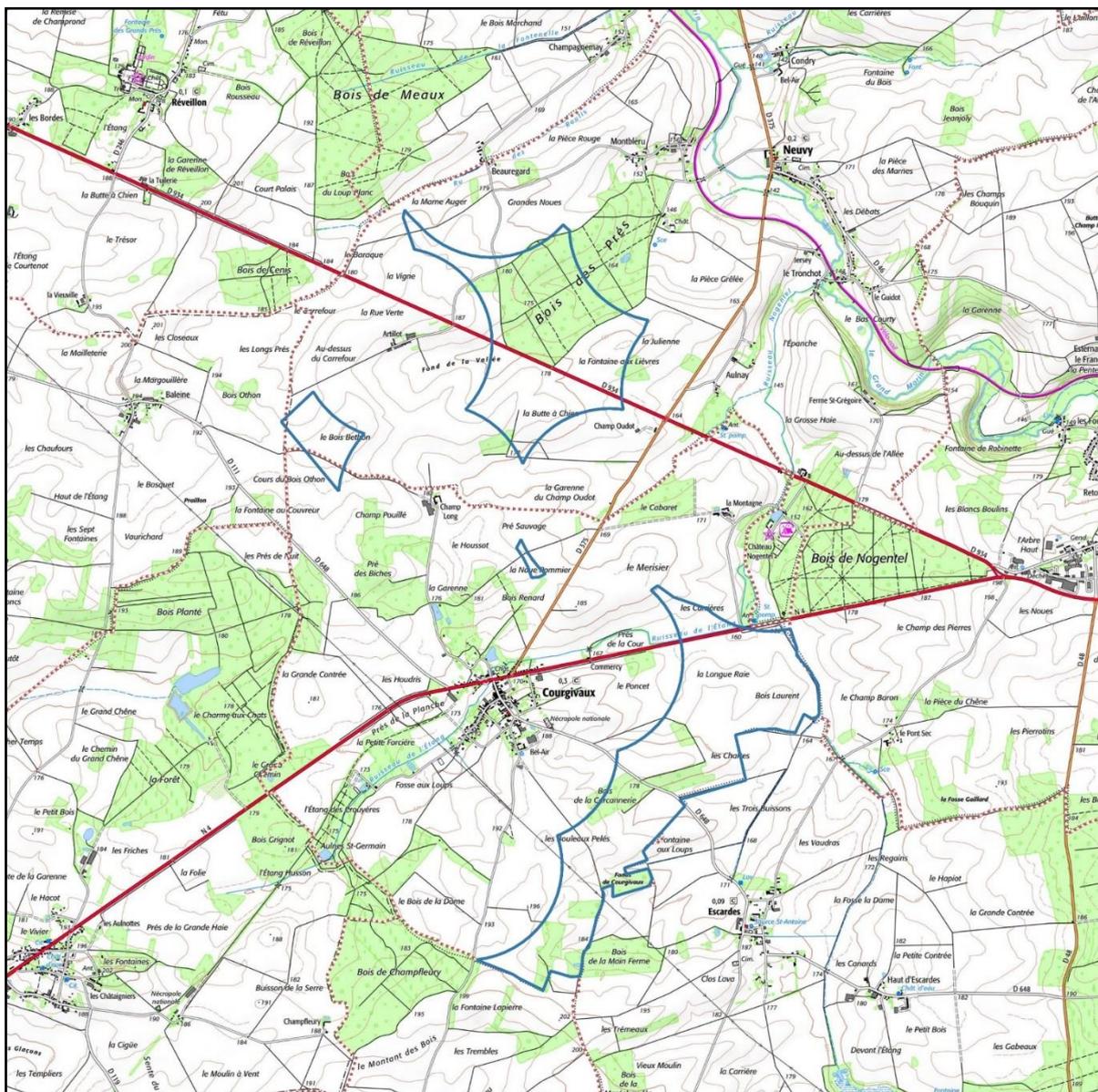
1. **Première phase d'identification** d'un site (3 mois)
2. **Phase de conception** : différentes études sont menées en parallèle de la démarche de concertation (12 à 18 mois) → [Nous nous trouvons actuellement dans cette phase.](#)
3. **Phase d'instruction** : le dossier est déposé en préfecture et une enquête publique est lancée avant la délibération du préfet (12 mois)
4. **Phase de préparation du chantier** : le contrat de vente d'électricité ainsi que le plan de financement sont étudiés (6 mois)
5. **Phase de construction et de raccordement** au réseau électrique (12 mois)
6. **Phase d'exploitation et maintenance** du parc éolien (25 ans)
7. **Phase de démantèlement ou de rééquipement**

3.1.2 L'évolution du projet

Depuis quelques mois, Siemens Gamesa étudiait l'opportunité de prolonger la zone d'étude aux communes de Neuvy et Escardes. À la suite d'une délibération de la commune d'Escardes concernant l'éolien, Siemens Gamesa n'engagera pas de projet sur cette commune. En revanche, la commune de Neuvy souhaite, quant à elle, aller plus loin. Siemens Gamesa a donc entrepris de rencontrer les propriétaires fonciers des parcelles concernées par le projet et a identifié de nouvelles zones d'étude sur cette commune.

Vous trouverez ci-dessous la carte de la zone d'étude présentée lors du second atelier de co-construction.

D'autres cartes de la zone d'étude représentant les contraintes urbaines et techniques d'ores et déjà identifiées ont aussi été présentées lors de l'atelier, vous pouvez les retrouver en annexe de ce document.



Carte de la zone d'étude du projet.

3.1.3 La démarche de concertation

Afin de proposer un projet qui réponde aux attentes du territoire, Siemens Gamesa a mis en place une démarche de concertation depuis mai 2019.

Au cours d'une étude des perceptions menée préalablement à la démarche de concertation et réalisée entre mars et mai 2019 à Courgivaux, 54 personnes ont été rencontrées sur la commune, ainsi que les Maires et élus de deux communes limitrophes (Neuvy et Escardes). L'objectif était, d'une part, de mieux connaître la vision des habitants sur l'éolien en général et sur le projet en particulier, et d'autre part, de recueillir les attentes et besoins en information. Cette étude a permis de proposer une démarche de concertation et de co-construction du projet en cohérence avec les attentes locales. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion de restitution le mardi 28 mai 2019 à la salle des fêtes de Courgivaux.

Au cours de l'année 2019, deux rendez-vous de la concertation ont déjà eu lieu afin d'associer les habitants de Courgivaux et Neuvy à la co-construction du projet : un premier atelier de co-construction autour des retombées économiques du projet pour les communes, et un second atelier de co-construction permettant d'initier les réflexions autour de la trame d'implantation des éoliennes.

Aujourd'hui, la démarche de concertation continue :

- Un troisième atelier de co-construction sera organisé en novembre afin d'échanger sur les premiers résultats des études techniques et environnementales ;
- Des lettres d'information paraîtront après chaque atelier afin de vous informer des avancées du projet et de revenir sur les événements passés ;
- Un site internet participatif reprenant toutes les informations concernant le projet et la démarche de concertation est à votre disposition afin de vous permettre de vous informer et de transmettre vos propositions, questions et remarques à Siemens Gamesa.

Vous pouvez y accéder en vous connectant au site www.projet-eolien-courgivaux-neuvy.fr

3.1.4 La synthèse des échanges

Tout au long de cette séquence, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions relatives au projet et à la démarche de concertation.

Vous trouverez ci-dessous les échanges entre le chef de projets Siemens Gamesa, Jérémy GAUTHIER, et les participants :

Sur les études techniques et environnementales :

Question : « Qui évalue les impacts sur l'environnement ? Comment ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous avons engagé un bureau d'étude indépendant et spécialisé, Calidris. Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentiels contraintes environnementales. Le bureau d'étude émet alors des préconisations dans le but d'éviter, réduire ou limiter les potentiels impacts (mesures ERC). En fonction de ces préconisations, nous nous chargeons d'appliquer la règle ERC (voir page 9) adéquate.

Question : « Qu'est-ce que les études d'impact ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Les études d'impact regroupent l'ensemble des études menées lors du développement du projet : étude acoustique, écologique, paysagère, étude de dangers. Les études d'impact sont des études qui visent à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin de tenter d'en éviter, limiter ou compenser les impacts néfastes.

Question : « Qu'est-ce que l'étude acoustique ? »

Réponse de Siemens Gamesa : L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les maximales de bruit en décibels à ne pas dépasser. L'étude consiste à mesurer pendant un mois et demi le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet. Nous simulons ensuite le bruit rajouté par le parc éolien. Ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour et un bruit maximum de 35 décibels au niveau des habitations les plus proches, soit le bruit d'un frigo.

Question : « Qu'est-ce que l'étude paysagère ? »

Réponse de Siemens Gamesa : L'étude paysagère consiste à étudier, sous différents points de vue et dans un rayon de 20 à 30 km, la visibilité du site d'implantation des éoliennes. L'objectif est de comprendre quels sont les points paysagers sensibles à préserver et/ou à mettre en valeur afin de ne pas perturber la lecture paysagère.

Question : « Existe-t-il une collaboration entre les bureaux d'étude et certains organismes nationaux ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, dans certains cas, lorsqu'il y a des paramètres particuliers à étudier sur le territoire ou lorsque les études le justifient, des collaborations sont possibles entre les bureaux d'étude et des associations locales ou encore la LPO par exemple. Aujourd'hui, dans le cas du projet éolien à Courgivaux et Neuvy, ce sont des bureaux d'étude indépendants et spécialisés qui réalisent les études nécessaires.

Question : « Peut-on vraiment mettre en place des mesures de bridage des éoliennes pour préserver les chauves-souris ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, c'est possible, en fonction du résultat des études. En effet, si les études démontrent que les chauves-souris risquent d'être impactées par le fonctionnement des éoliennes à certaines périodes de l'année ou à certaines heures de la journée en fonction de leur rythme naturel, alors nous devons mettre en place des mesures de bridage de nos machines sur ces créneaux afin de ne pas perturber l'espèce.

Sur le projet :

Question : « Pourrons-nous visualiser l'implantation des éoliennes dans le paysage à l'aide de représentation 3D ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Lors du prochain rendez-vous de la concertation le mercredi 27 novembre 2029, nous pouvons vous proposer des photomontages intégrant les éoliennes dans le paysage.

Sur la concertation :

Question : « La population dans son ensemble a-t-elle été consultée ? »

Réponse de Siemens Gamesa : En France, la législation prévoit une consultation de la population prenant la forme d'une enquête publique organisée une fois le dossier du projet déposé en préfecture. Concernant le projet éolien à Courgivaux et Neuvy, Siemens Gamesa a décidé de ne pas attendre l'enquête publique pour concerter et vous consulter. Nous avons commencé à vous consulter dès mai 2019, d'abord via l'étude des perceptions réalisée par Mazars Concertation, cabinet indépendant d'experts en concertation, puis ensuite via les ateliers de co-construction organisés entre mai et mars 2020. Pour chaque atelier, nous invitons l'ensemble de la population des communes concernées par le projet à participer, afin non seulement de vous consulter, mais aussi de vous associer au projet et de vous donner l'opportunité de nous transmettre vos propositions, questions et remarques. Nous sommes convaincus que la collaboration et la co-construction sont deux facteurs essentiels au bon développement de tout projet. Notre volonté à Courgivaux et Neuvy est de développer un projet qui vous corresponde, et ce au plus grand bénéfice de votre territoire.

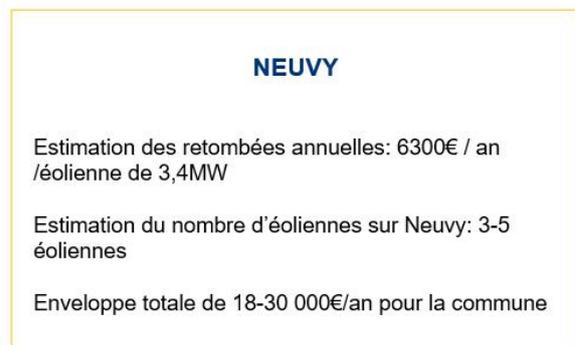
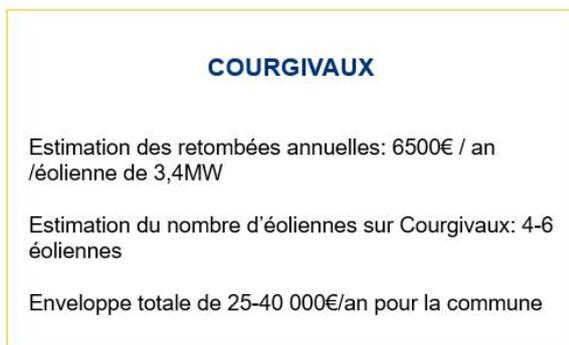
Question : « Le projet doit-il être abouti avant de réaliser une consultation de la population ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Si par consultation de la population l'on entend enquête publique, alors oui, le dossier du projet doit être parvenu à la préfecture, et le projet doit donc être abouti, pour que puisse se tenir l'enquête publique. En ce qui concerne le projet éolien à Courgivaux et Neuvy, une enquête publique sera organisée, comme le veut la loi, en plus de la démarche de concertation réalisée actuellement. Une option ne remplace pas l'autre, la démarche de concertation ne remplace pas l'enquête publique, le projet éolien de Siemens Gamesa sera bien soumis à enquête publique probablement en 2020. Ce sera l'occasion pour chaque habitant d'exprimer officiellement un avis favorable ou défavorable quant au projet.

3.2 Travail autour des retombées économiques pour les communes de Courgivaux et Neuvy

À la suite de la présentation du projet et de la démarche de concertation, Jérémy GAUTHIER, chef de projets Siemens Gamesa, a présenté une estimation des retombées fiscales du projet pour les communes de Courgivaux et Neuvy. Jérémy GAUTHIER a également rappelé les modalités d'estimation des retombées fiscales et reprecisé les spécificités des mesures ERC ainsi que des mesures compensatoires et d'accompagnement.

3.2.1 Les retombées fiscales pour les communes de Courgivaux et Neuvy



Les modalités d'estimation des retombées fiscales

Les retombées fiscales d'un projet éolien proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Le montant de ces taxes, et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.

3.2.2 Les mesures ERC

Qu'est-ce que les mesures ERC ?

Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures proportionnées pour éviter, réduire ou compenser des éventuels impacts. Les mesures comprennent l'ensemble des thématiques de l'environnement (bruit, air, eau, sol, santé des populations...) et doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et garantir qu'il n'y ait pas de perte globale de biodiversité.

La règle ERC :

- 1) Éviter : éviter les impacts sur l'environnement le plus en amont possible ;
- 2) Réduire : réduire au maximum les impacts ;
- 3) Compenser : compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.

Les mesures d'accompagnement visent à accompagner les mesures ERC. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.

3.2.3 Le travail de co-construction autour des mesures compensatoires et d'accompagnement

Après cette phase de rappel des modalités des retombées financières, les participants se sont répartis par commune afin de poursuivre le travail entamé autour des mesures d'accompagnement lors du premier atelier de co-construction pour les habitants de Courgivaux, et d'enclencher une première réflexion pour les habitants de Neuvy.

Vous trouverez ci-dessous les propositions formulées par les habitants des deux communes :

Les propositions de mesures à Courgivaux			
Vos propositions	Et concrètement ?	Où en particulier ?	Avec qui ?
Mettre en place des mesures de protection de la biodiversité	Planter des haies	Près des zones menacées et aux alentours extérieurs du village. Il faudrait aussi maintenir/améliorer l'existant.	
	Installer des mares ou des étangs		
	Installer des nichoirs		
Poursuivre l'enfouissement des lignes du réseau électrique	Installer la fibre optique	Où il y a un besoin en priorité, partout dans l'idéal.	Siemens Gamesa doit être en charge de la gestion de ces propositions d'aménagement. De plus, cela peut être un effort quotidien et collectif.
	Mettre en place un réseau aérien basse tension		
	Mettre en place un réseau d'eau		
	Mettre en place un réseau d'eaux usagées		
Aménager des trottoirs de long de la N4	Installer une passerelle aérienne (pas de passages piétons)	Partout	
	Installer des ralentisseurs et/ou des feux tricolores		
	Instaurer un entretien globalisé des voiries de la commune		

Les propositions de mesures à Neuvy			
Vos propositions	Et concrètement ?	Où en particulier ?	Avec qui ?
Enfouir les lignes du réseau électrique	-	-	-

3.2.4 La synthèse des échanges

Tout au long de cette séquence, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions relatives aux retombées économiques ainsi qu'aux mesures compensatoires et d'accompagnement.

Vous trouverez ci-dessous les échanges entre le chef de projets Siemens Gamesa, Jérémie GAUTHIER, et les participants :

Sur les retombées fiscales :

Question : « Pourquoi y a-t-il une différence de 200€ entre les retombées fiscales de Courgivaux et de Neuvy ? »

Réponse de Siemens Gamesa : C'est la TFPB (la taxe foncière sur les propriétés bâties) qui explique la différence de 200€ par éolienne et par an entre les retombées fiscales pour Courgivaux et celles pour Neuvy. En effet, la TFPB est moins élevée à Neuvy qu'à Courgivaux.

Question : « La communauté de communes touchera-t-elle des retombées fiscales ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, l'intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée. 20% de l'IFER sont adressés aux communes, et 50% aux communautés de communes.

Sur les mesures d'accompagnement :

Question : « Les mesures d'accompagnement sont-elles mises en place en plus des retombées fiscales ? Ou utilise-t-on les retombées fiscales pour mettre en place ces mesures d'accompagnement ? Si c'est en plus, quelle est la limite financière envisagée pour la mise en place des mesures d'accompagnement ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, les mesures d'accompagnement sont mises en place par Siemens Gamesa en plus des retombées fiscales touchées par les communes. L'objectif de ces mesures est d'apporter un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique. Le montant du budget alloué à la mise en place de ces mesures est fixé par Siemens Gamesa.

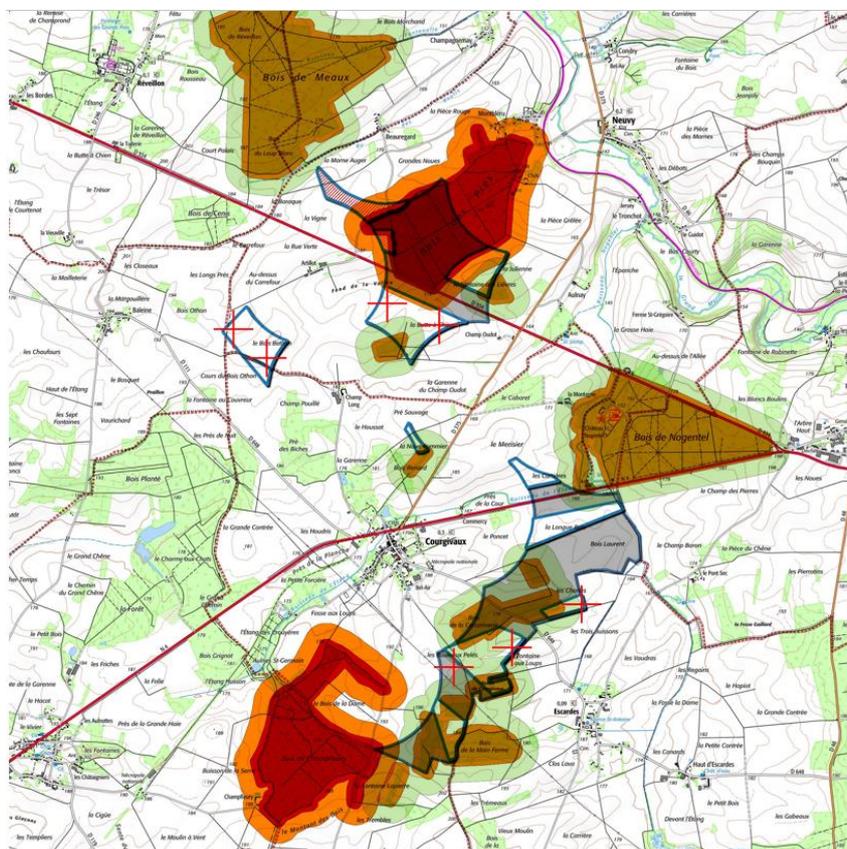
Demande : Obtenir un retour d'expérience sur la mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement pour projet éolien similaire (type de mesures, mise en œuvre, suivi et entretien).

4 TRAVAIL AUTOUR DE LA TRAME D'IMPLANTATION DES EOLIENNES

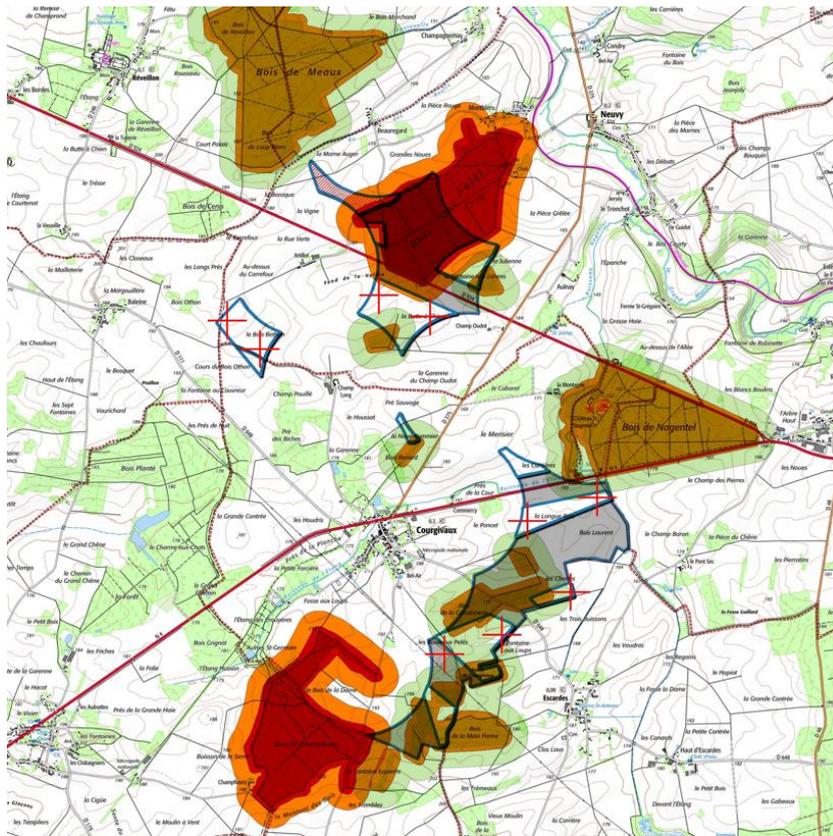
Lors de la troisième séquence de l'atelier de co-construction, les participants ont pu travailler en collaboration avec le développeur éolien afin de réfléchir à des propositions de trame d'implantations des éoliennes.

4.1.1 Les propositions des participants autour de la trame d'implantation des éoliennes

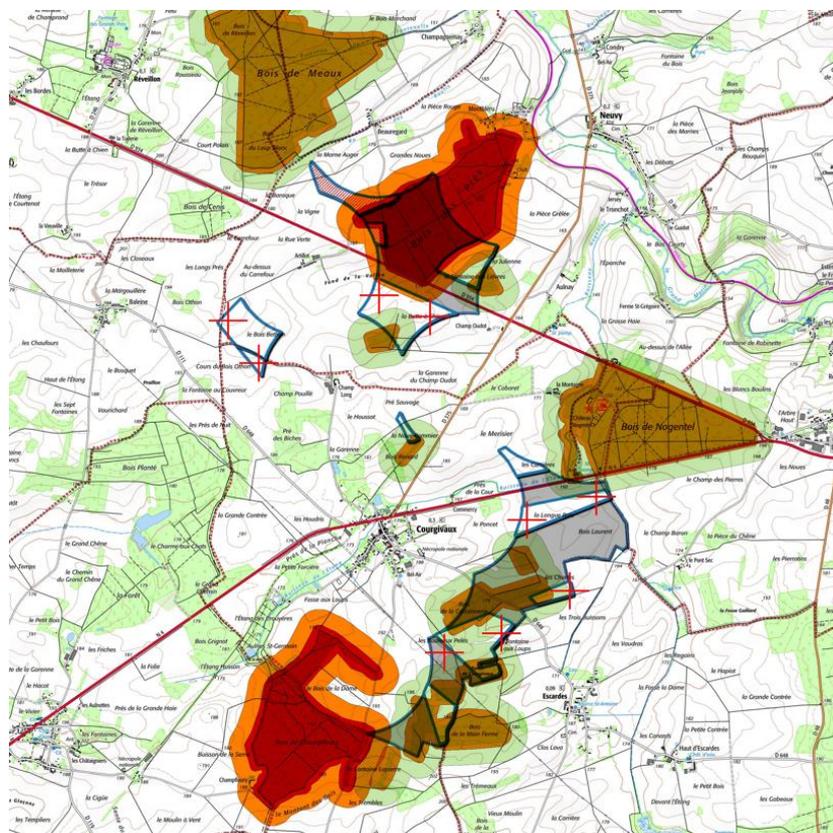
Vous trouverez ci-dessous les propositions des habitants pour l'implantation d'éoliennes d'une hauteur de 150 m :



Dans le cas d'éoliennes de 150m, proposition n°1 : 4 éoliennes sur Neuvy et 3 éoliennes sur Courgivaux.

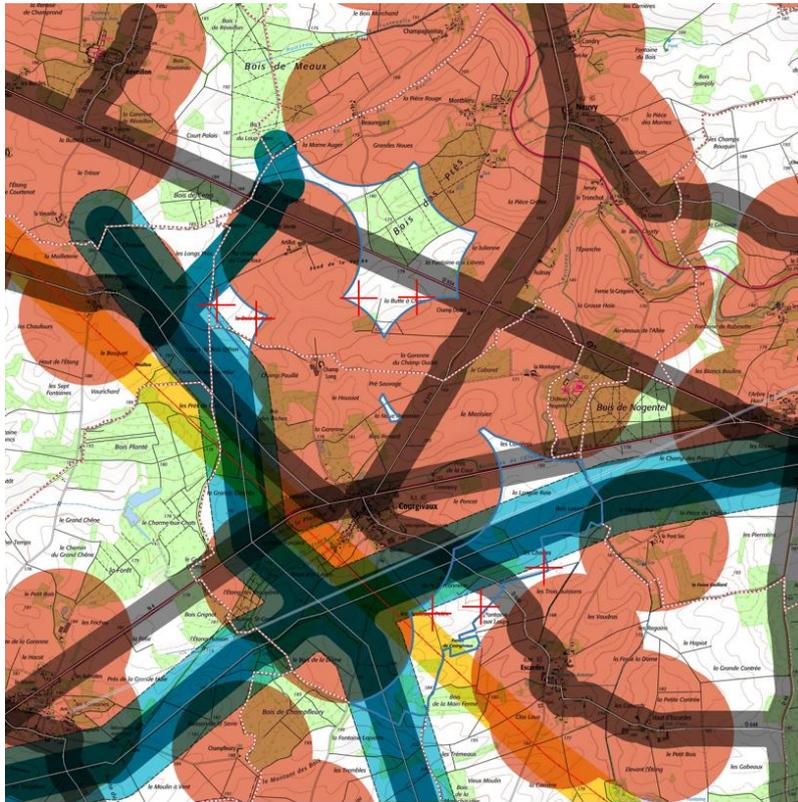


Dans le cas d'éoliennes de 150m, proposition n°2 : 4 éoliennes sur Neuvy et 5 éoliennes sur Courgivaux.

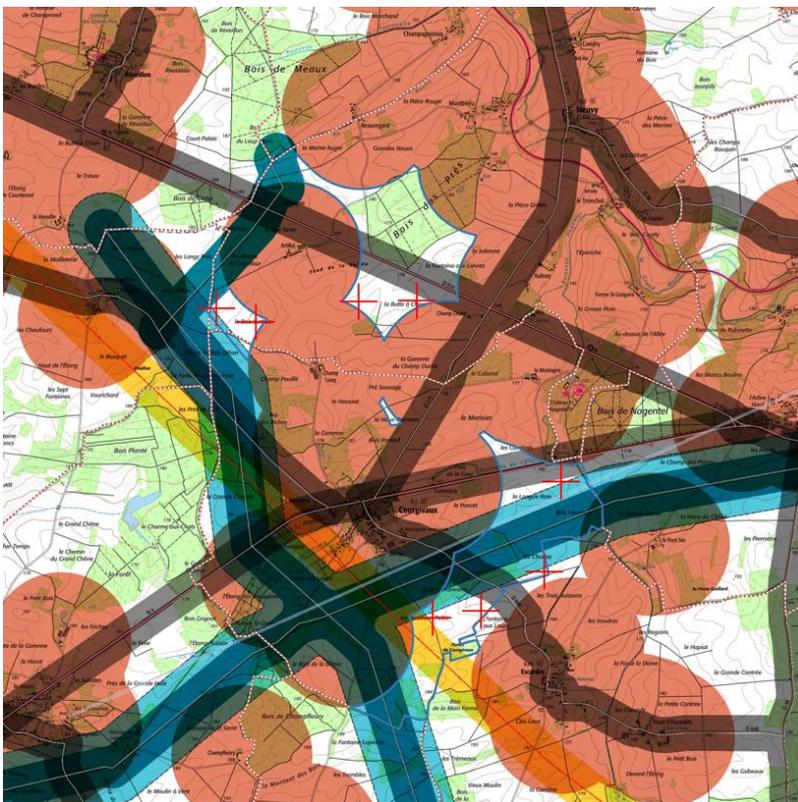


Dans le cas d'éoliennes de 150m, proposition n°3 : 3 éoliennes sur Neuvy et 6 éoliennes sur Courgivaux.

Vous trouverez ci-dessous les propositions des habitants pour l'implantation d'éoliennes d'une hauteur de 180 m :



Dans le cas d'éoliennes de 180m, proposition n°1 : 4 éoliennes sur Neuvy et 3 éoliennes sur Courgivaux.



Dans le cas d'éoliennes de 180m, proposition n°2 : 4 éoliennes sur Neuvy et 4 éoliennes sur Courgivaux.

4.1.2 La synthèse des échanges

Tout au long de cette séquence, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions relatives à la trame d'implantation des éoliennes.

Vous trouverez ci-dessous les échanges entre le chef de projets Siemens Gamesa, Jérémy GAUTHIER, et les participants :

Sur le nombre et le type d'éolienne :

Question : « Combien d'éoliennes avez-vous prévu d'implanter ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Actuellement, rien n'est défini. Notre objectif est de co-construire ce projet avec vous. Aujourd'hui, nous vous laissons imaginer votre parc éolien idéal. En fonction de vos propositions, nous reviendrons vers vous lors du prochain atelier pour vous présenter le fruit de notre réflexion collective autour de la trame d'implantation.

Question : « Comment allez-vous choisir le type d'éolienne à installer ici ? Comment choisir entre les éoliennes de 150 m ou de 180 m ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous allons dans un premier temps prendre connaissance des résultats des études techniques, en particulier des résultats de l'étude acoustique, afin de connaître les données précises relatives au vent et aux potentielles nuisances sonores et visuelles. Nous allons également vous présenter des photomontages de votre territoire intégrant des éoliennes de 150m et des éoliennes de 180m. En fonction des résultats des études, de vos perceptions et de notre expertise, nous choisirons le type d'éolienne le plus adapté à votre territoire.

Sur le positionnement des éoliennes :

Question : « Pouvons-nous positionner des éoliennes dans le boisement ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Le bureau d'étude écologique nous recommande de ne pas implanter d'éoliennes dans les boisements. Il préconise même de s'écarter de ceux-ci d'une distance variant de 50m à 200m idéalement.

Question : « Allez-vous positionner des éoliennes dans le boisement situé dans la zone d'étude ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Non, l'objectif est de respecter les préconisations du bureau d'étude écologique.

Question : « Une éolienne seule est-elle rentable ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Pour être rentable, nous considérons généralement que le nombre minimum est de 3 éoliennes. En effet, certains coûts sont fixes comme le raccordement par exemple.

Sur la zone d'étude

Question : « Comment la zone d'étude a-t-elle été définie ? »

Réponse de Siemens Gamesa : La zone d'étude du projet est une zone que nous qualifions à priori de zone libre de toutes contraintes. Cela signifie que pour définir la zone d'étude, nous avons superposé les différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de vos communes et identifié les zones disponibles, à savoir les zones non entravées par ces contraintes. La zone d'étude pour le projet éolien à Courgivaux et Neuvy est la zone entourée de bleu sur la carte (voir carte de la zone d'étude).

Question : « Pourquoi avez-vous indiqué le château de Réveillon sur les cartes ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Il s'agit d'un monument classé, il doit être pris en compte dans l'étude de n'importe quel aménagement territorial.

5 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'étend au moins jusque février 2020, soit jusqu'au dépôt du projet en préfecture !

Le troisième atelier de co-construction aura lieu

**Le mercredi 27 novembre 2019
De 18h30 à 20h30**

Le lieu précis vous sera communiqué dans les mois à venir.

Ce rendez-vous sera l'occasion de vous partager les premiers résultats des études techniques.

Pour vous inscrire à cet atelier :

N'hésitez pas à vous rendre sur la plateforme participative du projet :
<http://www.projet-eolien-courgivaux-neuvy.fr/calendrier-demarche>

Ou contactez Emilie LENARDUZZI (Mazars Concertation) :
par téléphone : 06 60 57 21 42
ou par mail : emilie.lenarduzzi@mazars.fr

6 LES ANNEXES PHOTOS

6.1 Les participants à l'atelier de co-construction

Le projet éolien à Gurgivaux et Neuvy

PRÉNOM	NOM	Je viens de: COURGIVAUX/NEUVY	Et la rentrée pour vous c'était comment?
René	Pauwels	Courgivaux	bonne
Guy	Degat	Neuvy	bonne.
Dominique	DONNIVARD	Courgivaux	Très bien
Alain	Gillain	Courgivaux	bonne
Emmanuel	NAROSY	Courgivaux	Bien emmanuelnarosy@orange.fr
Christine	Roulland	Courgivaux	Bonne
Anne Marie	GARAUDEL	Courgivaux	Bonne. garauedel.gérard@orange.fr
MICHEL	CHENTIN	Neuvy	PAS MAL
Stéphane	DUBOIS	Neuvy	Caracte sdubconsult@gmail.fr
Xavier	DECLERCA	Courgivaux	bonne declerq.x2@orange.fr
Jean Philipe	HOMBERT	PARGNY	C_hombert@orange.fr
Sylvie	LEFRANC	Courgivaux	Bonne
Dominique	Buand	Courgivaux	p.cochet@orange.fr
pascal	Cochet	Courgivaux	
Gilbert	ATLAN	Neuvy	

6.2 Les échanges autour du projet et de la démarche de concertation

Nos échanges autour du projet

C'est quoi l'étude acoustique ?

Mesurer le bruit ambiant autour des habitations (1 mois et demi)

La population d'ensemble a-t-elle été consultée ?

Les habitants donneront leur avis par voie orale ou écrite lors de l'enquête publique

Est-ce que l'on pourra voir des photos 3D du paysage avec l'éolienne ?

Nous allons proposer des photomontages lors des prochains ateliers.

Pourquoi ≈ de 200€ entre Gargivoux et Neuvy ?

Sur Neuvy, la TFPB est moins élevée qu'à Gargivoux.

Le projet doit-il être abouti avant de consulter la population ?

C'est quoi l'étude d'impact/paysagère ?

Est-ce que la Commission locale de l'argent ?

L'intercommunalité touche également des retombées.

ici le paysage est tellement plat qu'on va les voir les éoliennes !

Étude acoustique, écologique, paysagère = étude d'impact

Les mesures d'accompagnement sur ce + des retombées fiscales ?

Quelle limite financière ?

Des mesures de bridage des retombées pour les chaudières nucléaires ?

Les mesures d'accompagnement sont en plus des retombées fiscales.

Sur 2-3km, le BE paysagère étudie la visibilité des différents points de vue.

La limite de financement des mesures d'accompagnement est fixée par Siemens.

Pour Gargivoux, nous avons proposé une enveloppe de 15'000€

Qui va financer les impacts sur l'environnement ? Comment ?

Collaboration entre bureaux d'étude et organismes nationaux ?

Nous engageons des BE spécialisés afin d'mettre des préconisations en vue des appels

Où cela arrive des collaborations sont possible avec des asso locales, CIB...

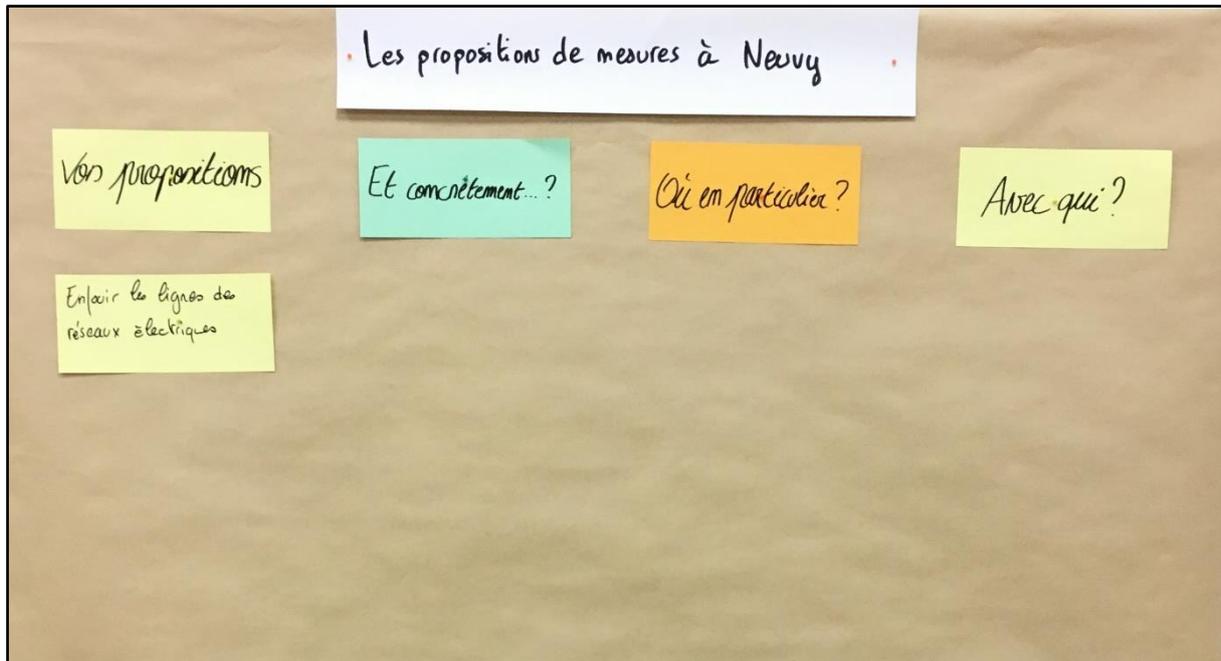
Siemens se charge de mettre en place des mesures ERC en fonction.

6.3 Les échanges autour des propositions de mesures à Courgivaux

Les propositions de mesures à Courgivaux

- Vos propositions
- Et concrètement...?
 - Planter des haies
 - Marnes
 - Niches/étangs
 - fibres optiques
 - Le réseau aérien borne à borne
 - Réseau d'eau?
 - Eaux usagées?
 - Simplification des permis
 - Parc de passage piétons plutôt que paroi de
 - Ralentisseurs?
 - Feux tricolores?
 - Évaluation des usages de la commune?
- Où en particulier?
 - Près des zones menacées
 - Aux alentours du village
 - Plaintes / Changement d'existant
- Avec qui?
 - Effort individuel et collectif
 - Aux habitants et au à l'entreprise
 - Avoir un Réseau?
- Nette en place des mesures de protection de la biodiversité
- Poursuivre l'épaississement des lignes du réseau
- Aménager des trottoirs le long de la N4
- Partout

6.4 Les échanges autour des propositions de mesures à Neuvy



6.5 Les échanges autour de la trame d'implantation des éoliennes

Nos échanges autour de la trame d'implantation

Allez vous mettre des éoliennes sur le basculement situés dans la zone d'étude ?

Non, nous allons voir que les BE pense^{nt} nous ont demandé de respecter des distances

Comment la zone d'étude a-t-elle été définie ?

En fonction des distances aux habitations, et autres contraintes territoriales

Pourquoi parlez vous de château de Bavelon ?

Château classé

Faire figurer les parcs existants sur une carte

Pouvez vous donner les légendes des autres études ?

À indiquer dans le compte-rendu

Comment allez vous choisir si installation de 50 ou 180m éolienne ?

Nous allons monter des photo-montages afin de comparer l'impat des deux types d'éoliennes

En fonction des résultats de l'étude acoustique (période des vents)

Combien avez vous prévu de mettre d'éoliennes ?

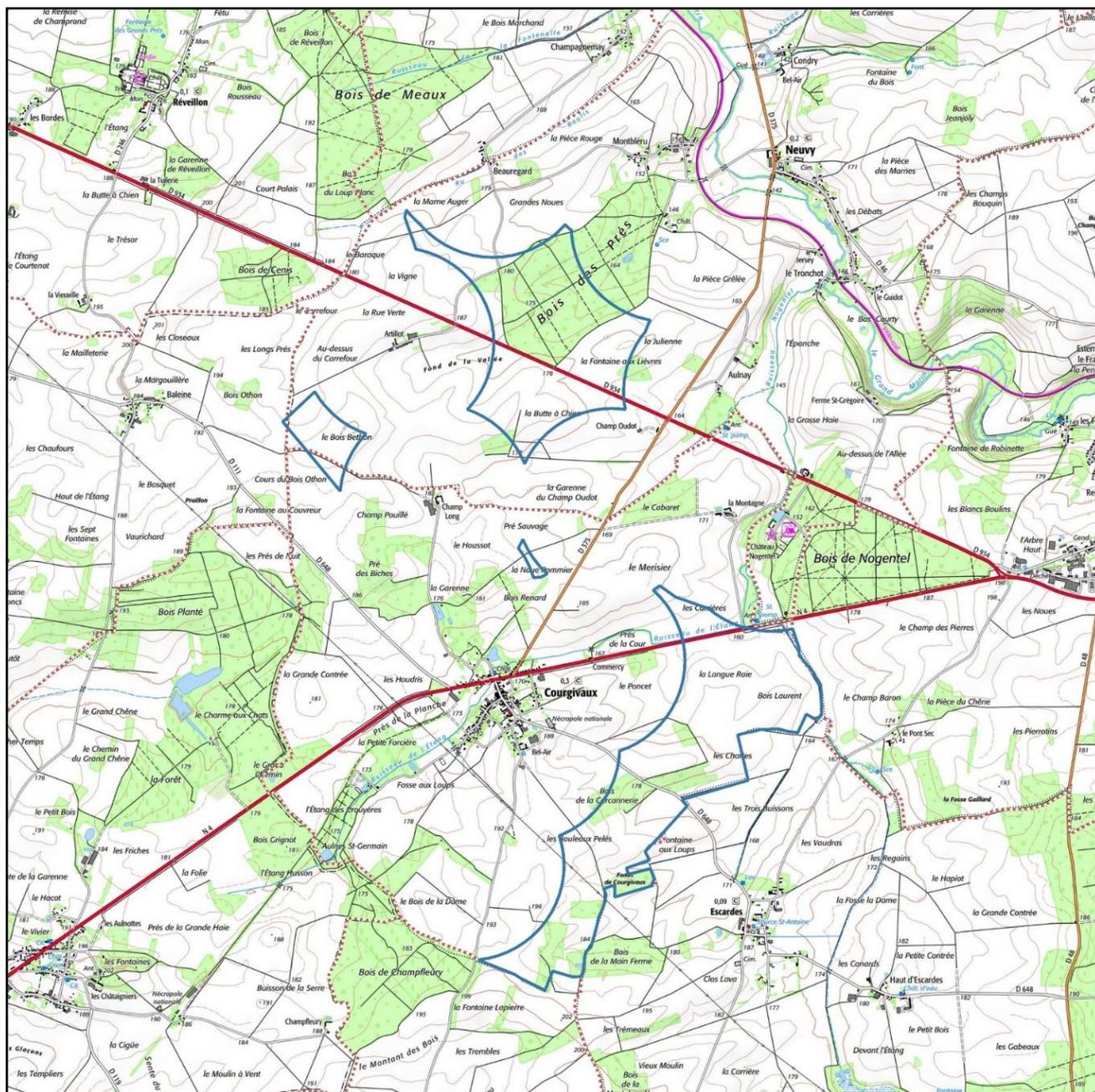
Je vous laisse imaginer votre parc éolien idéal

Est ce qu'une éolienne seul sur une zone est rentable ?

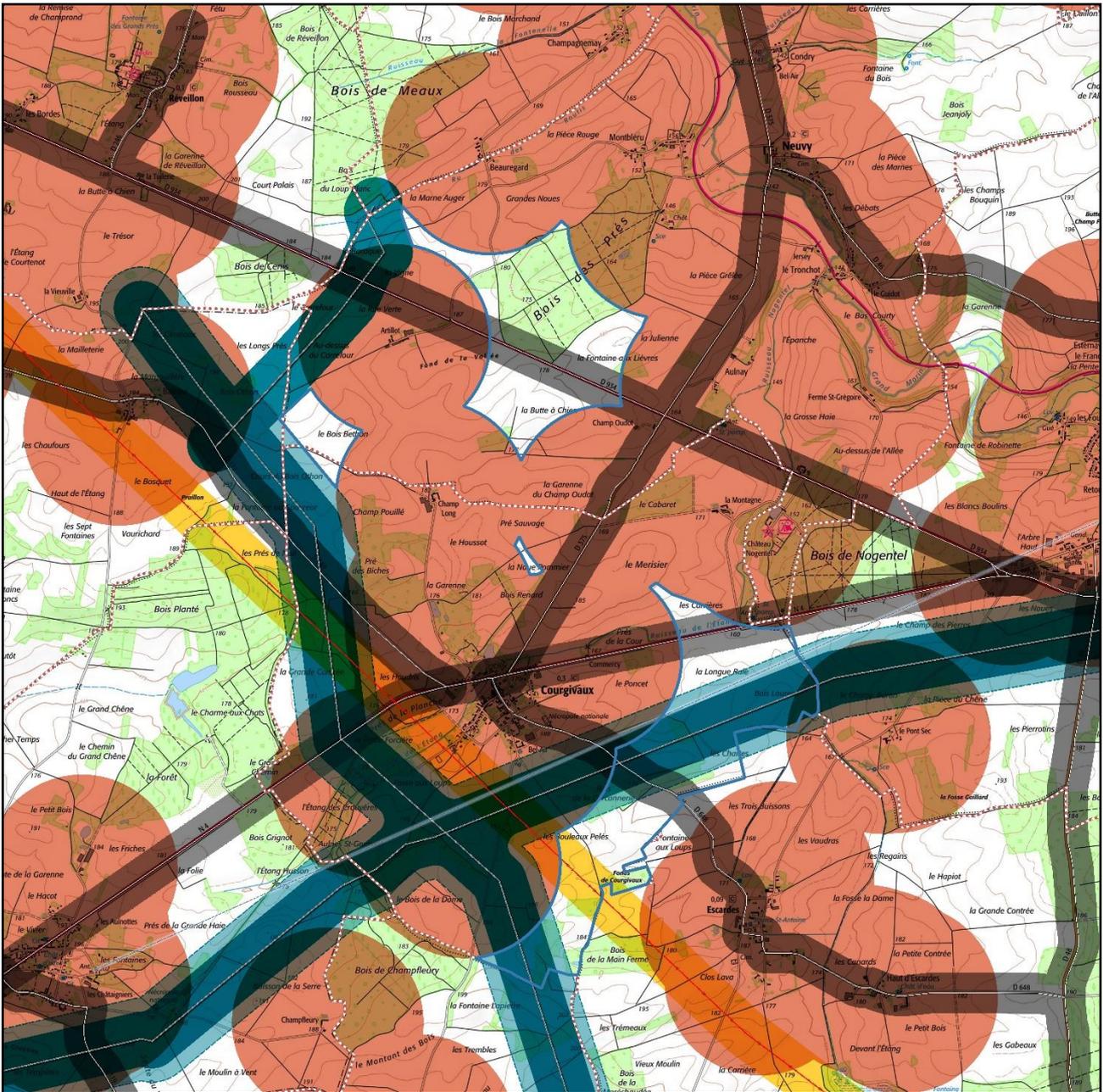
Pouvons nous placer des éoliennes dans le boisement ?

Dans les zones vertes oui, orange et rouge non selon BE

6.6 La carte de la zone d'étude du projet à Courgivaux et Neuvy



6.7 La carte de la zone d'étude du projet à Courgivaux et Neuvy avec les contraintes à respecter dans le cas de l'implantation d'éoliennes de 150m



6.9 La carte de la zone d'étude du projet à Courgivaux et Neuvy avec les distances aux boisements à respecter

